Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 37 (1966)

Heft: 10

Vorwort: Echéance routière

Autor: Association pour la défense des intérêts du Jura

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PD4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXVIIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

Nº 10 Octobre 1966

SOMMAIRE

Echéance routière — Notes sur l'ancien port de Bourogne Etude du rapport de gestion de la Direction de l'économie publique — Communiqué Chronique économique

Echéance routière

Dans le Jura, la Confédération ne participe à l'aménagement des routes principales que pour un réseau de 136 km. On comprend, dès lors, que les Jurassiens regardent avec insistance du côté de la Confédération. Ils savent bien, en effet, qu'il en ira du programme de nos routes nationales comme de celui de l'AVS. Lorsque le gros de l'œuvre sera exécuté, les autorités fédérales envisageront et décideront certainement d'adjoindre au réseau actuel de nouveaux tronçons de routes nationales.

M. Henri Huber, conseiller d'Etat, ancien directeur des Travaux publics, actuellement directeur de l'Energie et des Transports, vient de le rappeler à Berne, où il a présenté un exposé intitulé « Plaidoyer pour une route nationale jurassienne ».

Le Jura, a-t-il déclaré, doit saisir sa chance et se mettre sur les rangs. Le Tessin, le Valais se plaignent de leur isolement et font des efforts méritoires pour améliorer leurs communications avec l'extérieur. Il est de bonne politique fédérale d'écouter leurs doléances et d'en tenir compte. Le Jura lui aussi est isolé. Pour se rendre sur le Plateau ou à Bâle il faut franchir les montagnes. Comme ses amis tessinois et valaisans, le Jurassien a besoin de bonnes communications. Par le moyen d'une route nationale de grand transit, le Jura sortirait de son isolement, sa vie économique en ressentirait également les bienfaisants effets. Nous avons une bonne dizaine d'années devant nous pour faire en sorte que ce projet prenne corps.

On connaît les deux variantes d'une grande route automobile transjurane qui ont fait déjà l'objet d'études préliminaires : l'une traversant l'Ajoie pour aboutir à Tavannes après avoir passé par les Franches-Montagnes, l'autre filant sur la nationale à Œnsingen après avoir franchi l'Ajoie, Delémont et Moutier.

Les faits nouveaux qu'a annoncés M. Huber à Berne sont encourageants : dèjà, le Gouvernement bernois s'est déclaré d'accord d'intervenir auprès du Conseil fédéral pour que l'idée de la grande transjurane se transforme en projet, en plan de détail et en route de transit. Une conférence de presse officielle sera donnée lorsque le Conseil-exécutif présentera officiellement au Conseil fédéral la demande d'admettre la future route transjurane dans le réseau des routes nationales.

« Ce projet, a déclaré M. Huber, n'est pas une utopie. Déjà le Conseil fédéral, lors d'une entrevue, nous a encouragé dans nos démarches. »

On sait en haut lieu, en effet, que le Jura ne fait pas exception à la règle et que l'automobile est devenue pour l'homme moderne l'un des besoins les plus impératifs. Ces idées élémentaires étant admises, il faut également admettre que la route est un instrument de travail national, un outil collectif, qu'elle est aussi utilitaire, aussi intégrée dans l'économie, aussi productrice de richesses que les hauts fourneaux et les usines de toutes catégories.

En Suisse comme ailleurs, l'auto a devancé la route et la route court après l'auto. Devant l'urgence du problème à résoudre, la Confédération est intervenue dans un domaine qui, naguère encore, était de l'entière compétence des cantons et des communes.

Un réseau de routes nationales de 1800 km. de longueur environ devrait être prêt en 1980. Il le sera vraisemblablement quelques années plus tard. Le canton de Berne aura 244 km. de routes nationales de première, deuxième, troisième classes et de routes express. Ainsi, l'automobile aura bientôt sa propre voie comme le chemin de fer eut la sienne il y a un siècle.

Ces routes pour automobiles, caractérisées par des tracés harmonieux, augmenteront la fluidité et la sécurité du trafic par rapport aux routes actuelles. Lorsque ce premier programme sera réalisé, d'autres tronçons seront déclarés « routes nationales ». Alors devra sonner l'heure du Jura et c'est pourquoi, d'ores et déjà, il convient de se préparer à cette échéance.

On comprend que, à Delémont, l'ingénieur d'arrondissement mette au point avec un vif intérêt les avant-projets indispensables.

ADIJ.